

PROCES VERBAL

+

L'an deux mil dix-sept, le lundi 3 juillet à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Jean-Marie EDDE, Maire.

Etaient présents: Mme GAUTHIER Odile, M. POINTEL Daniel, M. TORCHY Didier, Mme VINCENT Nadine, adjoints au Maire ; M. DELAHAYE Thomas, M. DEMAREST Jacques, Mme EDDE Noémie, M. FONTAINE Mathieu, Mme LORMEE Céline, M. ROGER Jérémy, M. TORCHY Cédric.

Etaient absents excusés : M. BEAUCAMP Benoît, Mme LEMERCIER Isabelle

Mme EDDE Noémie est élue secrétaire.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

ORDRE DU JOUR

1/ Décisions modificatives :

a) Travaux Eglise ; réalisation du chemin d'accès (projet ADAPT) :

M. le Maire expose au conseil municipal que les crédits prévus à certains comptes du budget de l'exercice 2017 étant insuffisants, propose d'effectuer les virements de crédits ci-après :

Article (Chapitre) 020 : dépenses imprévues	= -2300.00 €
Article 2318 (Chapitre 63) : travaux église	= +2300.00 €

Le conseil municipal approuve les virements de crédits ci-dessus.

b) Office du tourisme :

M. le Maire expose au conseil municipal qu'il faut délibérer pour pouvoir subventionner l'Office de tourisme au titre de l'animation touristique et de la commercialisation de produit touristique (participation Eglises en scène, information et formation des réseaux de propriétaires de gîtes, etc...).

Le conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité des membres présents pour l'octroi d'une subvention de 1133.05 € à l'Office de Tourisme et approuve les virements de crédits ci-après :

Chap/Article 022 (dépenses imprévues)	= - 1133.05 €
Article 65548 chapitre 65	= + 1133.05 €

2/ CRCESU

M. le Maire informe le conseil municipal que la commune règle toujours des frais de dossier pour les paiements de garderie par CESU.

Les Membres du conseil municipal décident à l'unanimité des membres présents de ne plus accepter le paiement de la garderie par CESU sans courrier des familles acceptant de régler les frais de dossier.

3/ Enquête du recensement des habitants du 18 janvier au 17 février 2018

M. le Maire informe le conseil municipal que le recensement des habitants se déroulera du 18 janvier au 17 février 2018 et qu'il faut nommer par arrêté municipal le coordonnateur communal.

Le conseil municipal accepte la nomination de Mme ANFRAY Brigitte comme coordonnateur communal.

4/ Autorisation de prélèvements des factures cantine/garderie

Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité des membres présents que les familles règlent leurs factures cantine/garderie par prélèvements bancaire à compter du 1 septembre 2017 (un essai sera fait au mois de juin).

Questions diverses :

- a) M. le Maire fait le point sur les travaux exécutés au cimetière et sur le chantier de la nouvelle école.
- b) M. le Maire informe le conseil municipal que l'enrobé de la route de l'Eglise va être refait.
- c) Le conseil municipal est favorable pour que la commission des travaux se réunisse pour régler le dossier du terrain mitoyen à l'école.
- d) M. le Maire explique au conseil municipal que le terrain des écoles actuelles étant en zone UE, il a demandé à la Communauté de Commune Inter Caux Vexin, service urbanisme l'autorisation de faire une modification au PLU pour changer cette zone.
- e) M. le Maire informe le conseil municipal qu'une demande de modification pour la semaine des quatre jours a été retournée à l'Académie de Rouen suite au décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles qui permet cette modification.
- f) M. le Maire informe le conseil municipal que la location de la maison expire le 8 août 2017.
- g) M. le Maire demande l'autorisation de récompenser M. BONAMY Florian qui a été stagiaire (accueil stage de découverte espaces verts) du 19 juin au 7 juillet 2017.
Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de lui donner 150€.

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance, les jours et an susdits.

La séance est levée à 22 heures